



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-trois novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Étaient présents : Mmes ALTIERI Sandrine, BEYNEIX Cécile, BIBENS Nathalie, DE PARSCAU Maryline, GILLES Roxane, VERDIER Béatrice et MM. CONTE Alexandre, DABEY Jean-Christophe, JEAN JUSTIN Eric.

Étaient excusés : Mmes CHARREAU Sylvie, REYNIER Véronique et MM. BIBENS David, MORIZET Emmanuel.

Était absent : /

Pouvoir : BIBENS David à BIBENS Nathalie et MORIZET Emmanuel à DE PARSCAU Maryline
Secrétaire de séance : Mme ALTIERI Sandrine

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu.

DCM 035/2021

DM N°1 : REMBOURSEMENT EMPRUNTS

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite aux emprunts contractés après le vote du budget, il y a lieu de prendre une décision modificative afin d'alimenter l'article 164 I.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux modifications de crédits suivantes sur le budget de l'exercice 2021.

VOTES

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DCM 036/2021

Modification de la durée du travail d'un emploi à temps non complet inférieure ou égale à 10%

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

De modifier la durée hebdomadaire de l'emploi en question à compter du 1^{er} janvier 2022 de la façon suivante :

- ancienne durée hebdomadaire : 22 heures
- nouvelle durée hebdomadaire : 20 heures

VOTES

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DCM 037/2021

Contrat groupe d'assurance des risques statutaires – Convention avec le CDG 47

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'accepter la proposition du courtier SIACI SAINT HONORE et de l'assureur GROUPAMA pour l'assurance statutaires des agent IRCANTEC et CNARCL.

Article 2 : d'autoriser le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion, laquelle décrit les missions du CDG 47 et prévoit une participation aux frais de gestion, qui s'élève à 3% de la cotisation versée annuellement à l'assureur.

<p>VOTES</p>

<p>POUR : 12</p>

<p>CONTRE : 0</p>

<p>ABSTENTION : 0</p>

DCM 038/2021

FIXATION LIBRE ET REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le Maire informe l'assemblée :

Concernant la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU), il y a lieu de définir le montant des charges transférées et donc la révision des attributions de compensation.

Il est donc proposé de fixer l'attribution de compensation de la commune de Fauquierolles à 10 262.40 € pour l'année 2022 et de préciser que ce montant sera révisé pour les années suivantes en fonction des charges annuelles liées à la GEPU.

<p>VOTES</p>

<p>POUR : 12</p>

<p>CONTRE : 0</p>

<p>ABSTENTION : 0</p>



Questions diverses

- **Fauguerollien du mois de décembre** : la question de sortir un numéro avant la fin de l'année a été soulevée, si le timing le permet, un numéro sortira avant janvier.
- **Concert STACCATO du dimanche 5 décembre** : installation des chaises le dimanche matin, rangement et nettoyage le dimanche soir.
- **VACCINATION** : l'ARS a envoyé un courrier afin de contacter nos aînés de plus de 80 ans et de faire le point avec eux sur la vaccination, la 3^{ème} dose étant rendue obligatoire pour les 65 ans et plus afin de conserver le bénéfice de son passe sanitaire. Maryline DE PARSCAU a contacté les 32 administrés recensés sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DCM 035/2021 à DCM 038/2021.

Fin de séance à 21h40.